

PERSONNES PRESENTES :

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry	Vice-Présidents : <ul style="list-style-type: none">- Madame Béatrice LE GLOANNEC, maire de Clion-sur-Indre.- Messieurs Marc ROUFFY, maire de Palluau-sur-Indre ; Jean-Marie BONAC, maire d'Arpheuilles. Responsable du pôle Projets : Monsieur Nicolas DELMAS
Public	Elus locaux et habitants des communes. Participation d'environ 30 personnes.
Bureau d'études	Monsieur Thierry GUILLET.
Excusés	Monsieur Gérard NICAUD, président de la communauté de communes. Monsieur Jean-Louis RICHARD, adjoint de la commune de Châtillon-sur-Indre. Madame Françoise MARQUENET-MORIN, directrice générale des services de la communauté de communes.

Monsieur Marc ROUFFY, vice-président, ouvre la réunion publique sur la présentation du projet de règlement du PLUi de la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry. Elle est destinée à informer les habitants sur le travail réalisé à ce stade, et à leur permettre de faire des observations et propositions, le cas échéant.

PRESENTATION

Le bureau d'études rappelle qu'il s'agit de la troisième réunion publique sur le projet de PLUi. Les deux premières réunions publiques ont concerné :

- Le diagnostic ;
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui est le projet de politique d'urbanisme de la communauté de communes.

Le bureau d'études présente :

- Les objectifs généraux du PLUi au regard de la réglementation nationale, l'impact du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays de Valençay-en-Berry avec lequel le PLUi doit être compatible, et l'avancement de la procédure d'élaboration ;
- Les différents types de zones et les dispositions réglementaires graphiques, à travers la présentation du zonage de la commune de Clion-sur-Indre, et une présentation des destinations et sous-destinations qui sont réglementées par zone dans le règlement écrit. Le bureau d'études rappelle que les dispositions réglementaires du PLUi découlent du PADD ;
- Les principes de la concertation avec la population et ses modalités.

OBSERVATIONS

- Néant

CONSULTATION DES PLANS DE ZONAGE

Il est indiqué que les projets de plans de zonage seront à disposition des habitants, pour consultation dans les différentes mairies des communes de la communauté de communes, à partir du début avril 2025.

Trois permanences se tiendront pour permettre aux personnes qui le souhaitent de s'informer de façon plus personnalisée, dans les communes de :

- Palluau-sur-Indre le 11 avril ;
- Fléré-la-Rivière le 18 avril ;
- Châtillon-sur-Indre le 25 avril.

Ces permanences se tiendront de 14 heures à 17 heures, en présence d'élus et du bureau d'études.

Monsieur le Marc ROUFFY remercie les personnes présentes pour leur présence et clôt la réunion.

Le 12 mars 2025.